

Vos questions / nos réponses

## Cannabis et garde enfant alterné

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/09/2025 02:45

Bonjour J'avais une question à poser qui me perturbe et qui me pose question même si pour l'instant mon attention ne rien faire. Avec mon mari nous sommes en instance de divorce qui devrait être signé très prochainement. Pour l'instant mon mari est encore à la maison on recherche le logement. J'ai demandé le divorce pour cause de consommation de cannabis avec entre autres alcool car je l'ai surpris à consommer plusieurs fois (odeur) le soir quand il était seul à la maison et que ma fille dormait et donc sous sa responsabilité. Là, depuis à peu près 15 jours je sais que mon mari fume du cannabis tous les soirs avant d'aller se coucher comme on fait chambre à part. Hier soir je lui en ai parlé sous forme de remarque en lui disant en fait maintenant tu fumes tous les soirs ? et est-ce que ça sera comme ça quand tu seras seul avec notre et qu'elle sera sous ta responsabilité et il m'a dit que ça ne me regardait pas mais je sais que de toute façon avec l'alcool ça sera pareil, il m'a dit que je n'avais pas à le surveiller qu'il ferait ce qu'il veut. La question ai-je raison de m'inquiéter car c'est vrai que je me prends pas mal la tête sur ce qui pourrait se passer ce qu'il tu pourrais faire quand ma fille dormirait et qu'elle sera en semaine avec lui jusque-là il ne sait jamais rien passé mais c'est une situation que je n'accepte pas. Merci de m'aider.

---

**Mise en ligne le 22/09/2025**

Bonjour,

Nous comprenons vos inquiétudes concernant les consommations de votre mari.

Ouvrir le dialogue avec lui à ce sujet semble très compliqué, en particulier avec la procédure de divorce en cours qui peut accentuer les tensions.

Nous sommes conscients que ces consommations vous interrogent sur l'aptitude de votre mari à prendre soin de votre fille. Une consommation de substance psycho-active, qu'elle soit légale ou non (comme l'alcool ou le cannabis), n'entraîne pas forcément l'incapacité à assumer son rôle de parent.

Nous n'avons pas de détails concernant sa consommation (à quelle fréquence, quel dosage...). Cela nous permettrait de mieux appréhender ce qui se passe à la maison. Il est possible que votre mari ait cherché à soulager un mal-être par le biais de l'alcool ou du cannabis (stress, dépression, tensions...). Peut-être a-t-il du

mal à envisager l'arrêt de ces produits, dans la crainte de se retrouver seul face à ses émotions et ses problèmes? Enfin, il est possible que malgré sa volonté de s'en passer, il ne parvienne pas à cesser ses consommations.

Etant tous deux en instance de divorce, peut-être que vous n'êtes pas la mieux placée pour ouvrir la discussion avec lui à ce propos. Nous vous invitons à réfléchir à une ou deux personnes de confiance, qui pourraient prendre de ses nouvelles et l'encourager à s'ouvrir un peu sur ses difficultés.

Il est toutefois possible de tenter de lui parler, dans un cadre plutôt bienveillant et calme, ou par écrit (lettre, sms, mail...). L'idée serait de le rassurer sur le fait que malgré la conjoncture, vous vous inquiétez pour lui. Il s'agit avant tout de reconnaître que la situation est compliquée pour tous les deux, et qu'il est possible de vous faire aider (à communiquer, à traverser cette épreuve...). Il existe des lieux qui proposent des temps d'échange à des couples en cours de séparation, afin de fluidifier les relations. Notamment, le CIDFF de Tours peut proposer ce genre de médiation.

Par ailleurs, il vous est possible de solliciter un soutien extérieur, afin de bénéficier de conseils concernant votre posture. Les centres d'addictologie peuvent proposer des consultations aux proches d'une personne en difficulté avec les substances, même si cette dernière n'est pas elle-même suivie. Il s'agit de CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Nous ajoutons en bas de page les coordonnées d'un CSAPA à Tours qui pourrait vous épauler.

Nous restons disponible pour échanger davantage autour de ce que vous traversez. Notre ligne d'écoute est ouverte tous les jours sans exception: par téléphone entre 8h et 2h (au 0 800 23 13 13, appel anonyme et gratuit) ou par tchat à partir de 14h.

Bien cordialement.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv**

---

### **[CSAPA 37 Tours-Nord](#)**

112 avenue Maginot  
**37000 TOURS**

**Tél :** 02 34 37 89 81

**Site web :** [www.chu-tours.fr/csapa-37-centre-la-rotonde.html](http://www.chu-tours.fr/csapa-37-centre-la-rotonde.html)

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 10h à 17h

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 10h à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [CIDFF - Indre et Loire](#)